

2

MINISTÈRE
DE
L'AGRICULTURE.

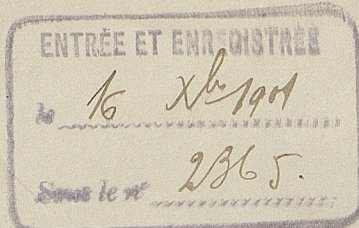
DIRECTION
DES
Beaux-Arts.

N^o 26253

N. B. — Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la direction.

ANNEXE.
SOMMAIRE.

Bruxelles, le 14 Décembre 1901



Messieurs,

M. Marin, lauréat du Concours Godecharle pour la sculpture me fait savoir qu'il a adressé au Musée l'œuvre qui lui est imposée comme dernier envoi réglementaire.

L'intéressé ne pouvant toucher la troisième annuité de sa pension qu'après avis favorable de votre collègue, je vous saurai gré, Messieurs, de vouloir bien me faire connaître votre appréciation le plus tôt possible.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Ministre,

A la commission directrice des Musées royaux de peinture à Bruxelles.

à notre avis, un excellent ouvrage
à l'usage de la bibliothèque
de la Com. de la
Musée de la ville de
Paris & de la ville
de Paris

Jacques Marin déclare par
la présente ^{Statuaire} être devenu
propriétaire d'un terrain
concernant Godotville
situé dans un grand
en l'acte intitulé "Carnegie"
127-6-1908
Avenue des Sept Bonniers, Forest,
près de la chaussée d'Alsambertg.

2
 Santa de Lucrecia
 Regalado B. A. Lucrecia
 B. A.

Et rasseyez vous ^{chut} ~~et~~ assis
~~sur votre~~ Je priez Vous
 Que savoyez au bien

ce date du 18 février au L^e

you enbath.

destinée à l'usage
de la machine
en largeur 1^{re} 88
en hauteur 1.65
en profondeur 1.70 —

Pas de fers à cheval

Il faut tout à fait
d'arrêter l'usage de
la machine à vapeur
à l'usage de la machine
pour l'entretien de la route.

M. P.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° _____

son
Concours de Rome
983

Bruxelles 30 juin 1890

A Monsieur V. Porta
Architecte.

8 rue du Marché au
bois -

Bruxelles

En date du 20 courant
Nous avons eu l'honneur
de vous rappeler notre
lettre du 12 Octobre
dernier, Nous priant
de vous remettre deux
plans, en provision.
des quatre dessins
exécutés par vous de

L'empire d'Auguste
et de Livie à Vienne,
et qui sont destinés
à figurer dans la collection
de l'Etat à
l'Ancien Champ des
Mansuets.

Le denier, que nous
vous avons précédemment
envoyé, à votre demande,
nous sous-voilàmes

d'urgence pour recevoir
la destination à des
sur indiquée

Nous vous prions en
conséquence, de vouloir
bien nous les renvoyer
dans les vingt quatre
heures, afin d'éviter
les inconvénients qui
pourraient résulter
d'un nouveau retard.

Veuillez
P. L. pour L. D. u
Le Secrétaire
D. M.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° _____

Bruxelles 20 juil. 1890

à Monsieur L. Morta
Architecte.
S. en du Marché au bois - Bruxelles

Monsieur

J'ai l'honneur
de vous rappeler votre
lettre du 12 Octobre
dernier, par laquelle
= et pour vous demander
= d'avoir de nous remettre
en possession des quatre
deniers exécutés par
vous du Compté d'An
guste & de Lixie à
Vicuna, & que nous

Vous aron ~~confait~~,
à votre demande, à
la date du 18 février
1887 -

Le denier etant
destiné à figurer pro-
chainement dans le
Collecteur de l'Etat,
à l'ancien Champ des
Mauveaux, Nous Vous
prier, Monsieur, de
Vouloir bien ^(sans tarder) donner suite
le plus tôt qu'il Vous
semble à votre

à notre demande presuppelée
Veuille
P. L. P. m. : Du. al
L. P. m. : Du. al
P. m. : Du. al
P. m. : Du. al

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Bruxelles, le 18 octobre 1888

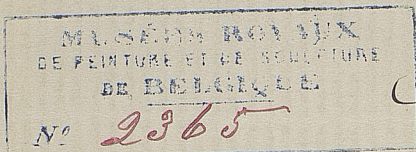
Monsieur le Secrétaire.

En effet j'ai retenu les dessins
du Temple d'Auguste & d'Ivrie à Rome,
que j'avais eu l'honneur de vous
demander, au delà de la limite de
mon exposition, mais je m'occupe de
le copier pour moi afin de conserver
un souvenir de l'un de mes plus intéres-
santes études. Je pense avoir fini vers
la fin du mois et je vous les
renverrai aussitôt.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire,
l'assurance de mon très-haute con-
sidération. Victor Horta

A Monsieur Mienon, Secrétaire
des Musées Royaux.

Bruxelles 12 Octobre 1888



Monsieur Victor Horta
Architecte

Monsieur

A la date du 18 Janvier dernier,
vous nous avez remis, à votre demande,
et pour figurer dans une Exposition
particulière, Les quatre dessins
exécutés par vous, du Temple
d'Auguste & de Livia à Vienne.

Pour vous ^{préciser, Mr.} ~~remercier~~ ~~remercier~~
de vouloir bien nous remettre en
possession de ces dessins si, Comme
il y a lieu de le supposer, ils
sont cessé actuellement de vous
être utiles -

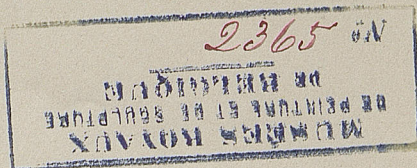
Veuillez agréer
je vous prie,
Le Secrétaire

Le Vice-Président

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
des,
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 30 mai 188



N^o 16880 B

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

J'ai l'honneur de vous in-
former que des instructions ont été
données pour que le buste de Louis
Charles, commandé à feu Kélot
pour les collections de l'Etat soit
soumis à votre examen par M.
Culemans le sculpteur praticien
qui a été chargé de l'exécution en
marbre de cette œuvre d'art.

Le buste sera transporté in-
cessamment au musée et je vous se-
rais obligé, Messieurs, de vouloir
bien me faire connaître l'avis de
votre collige sur ce travail.

Agitez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Pour le Ministre:
Le Directeur général,

Dattieu

A la Commission directrice des musées de
peinture et de sculpture de l'Etat.

Le buste n'a pas
encore été approuvé.
Comme explication d'indication.

26 Juillet 87



MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE
N° 2365

Monsieur le baron Schoups,

Un arrêté royal du 27 9^h 1878 décide
qu'en remplacement des deux parts par Godecharly,
on portera le nombre des places dans le musée
royal de peinture et de sculpture.

C'est en vertu de cet arrêté que la liste
des noms à l'approbation de la Commission

Votre dévoué

Roulez

2365
ADMINISTRATION COMMUNALE
D'ANVERS.

ANVERS, LE 24 juin 1886.

SECRETARIAT, N°

OBJET :

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 2365

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Musées.
—
PIÈCES JOINTES :

à la Commission directrice
des Musées royaux de peinture et
de sculpture de Belgique

On est prié de rappeler, dans la
réponse, la date et le numéro de la
présente lettre, ainsi que le bureau
dont elle émane.

Bruxelles.

19/15
Messieurs,

Comme suite à votre lettre du 19 ct.,
nous avons l'honneur de vous accuser
la réception du buste de feu Monsieur
Godecharle, que vous nous avez adres-
sé suivant les instructions de Monsieur
le Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie
et des Travaux publics.

Agrez, Messieurs, l'assurance
de notre considération distinguée.

Par ordonnance :

Le secrétaire,

Dehaene

Le Collège,

Paulaert

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N°

2365

n° 2365

Brux. 10 Juin 1886

à M^{rs}. le Bourgm. &
Echevins de la ville
d'Anvers.

Nous avons l'honneur de
vous informer que suivant
les instructions de M^r le
Ministre de l'Agriculture de
l'Industrie et des Travaux Publics
nous venons de vous adresser
le buste en marbre de feu
Godecharle, exécuté par
feu Egid. Melot.

Veuillez, M^r. M^{rs}. nous
accuser la réception de
cet ouvrage & agréer
l'usage de ce buste.

Je la C^{de} Dir.

Le Secrétaire

J. S.

(voir es-contre)

27
Mr. 19 June 1886

M^{rs} le Ministre de l'Agric.
et de l'Industrie et des Travaux
Publies.

Nous avons l'honneur de
vous en former par la suite
les instructions contenues dans
notre lettre du 8 de ce mois
et de l'Ordonn. N^o 16880,
nous venons d'adresser à l'élég^{te}
Comm. d'Amiens, le buste en
marbre de feu Godchaux
exécuté par feu M. Gid. Michel.

Nous vous prions d'être
la Commission de vouloir
bien nous dire la destination
qu'il convient de donner
au modèle de ce buste.

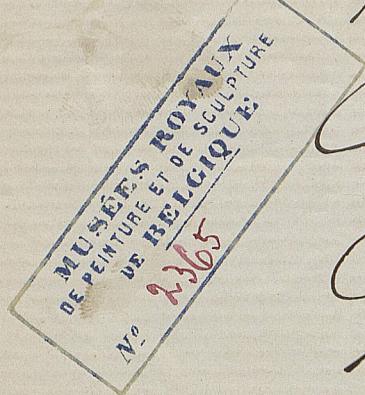
Cy.

Le C^o Dir.
Le Secrétaire
H

L'Administration des Chemins de fer de l'Etat
avoir reçu des Musées Royaux de Peinture & de Sculpture
une caitte (adresse) renfermant la buste en marbre
de feu Godecharle par feu Melot, adressée à M. M.
les Bourgmestre & Echevins de la Ville d'Anvers.

Bruxelles, le 19^e Juin 1886.

Le facteur chargé de la prise de cette caitte.



[Handwritten signature]

feu Egidie Melot, soit expédiée à
l'Administration Communale
d'Anvers, qui a accepté de le placer
dans son musée à titre de dépôt.

Agrez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre.
Le Directeur général,
[Signature]

A la Commission
directrice des musées de
peinture & de sculpture de
l'Etat.

Bruxelles, le

8 juin

1886.

INDUSTRIE

CS

ADMINISTRATION

des

LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS

N° 16.880

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 2365

Messieurs,

Jes vous prie de vouloir bien
donner les instructions pour que le
buste de feu Goethe, exécuté par
feu Egide Melot, soit expédié à
l'Administration communale
d'Anvers, qui a accepté de le placer
dans son musée à titre de dépôt.
Agréez, Messieurs, l'assurance de
ma considération distinguée.

Le Ministre.
Le Directeur général,
Dulac

A la Commission
directrice des musées de
peinture et de sculpture de
l'Etat.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

Nº

2365

Brux., 6 Avril 1885

à M^r le Ministre D. l'Église
et l'Ind. & des Trar. Publ.

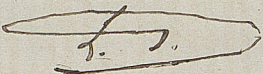
Conformément au D^u de
cassation pour votre lettre du
30 Mars Dⁿ chez M^r de B. et
N^o 16880 B, la Commission
d'histoire et examine le Brevet
de M^r l'Avocat Godchaux
Communié à son M^r Egide
Melot pour le Service des
l'Etat.

Elle expose, M^r le Ministre
de devoir signaler la
défectuosité de ce Brevet
ainsi que l'absence de
ressemblance du personnage
qu'il doit représenter.
Il n'offre malheureusement
aucune qualité qui puisse
compenser la défiance
qu'il présente et sa
médiocrité est telle qu'il

vous semble difficile de
le placer dans la Galerie
des Illustres.

Agr.

Le Président

Le Secrétaire 
V. S.

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Bruxelles, le 24 juillet 1881.



N° 16880

Messieurs,

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Par dépêche en date du 30 mai
dernier, n° 16880, je vous faisais
connaître que le livre de God-
charle, qui avait été commandé
à feu Eugène Melot, pour les
collections du Musée allait être
soumis à votre examen et je
vous priais de vouloir bien me
donner l'avis de votre Collège
sur ce travail.

Je vous serais obligé,
Messieurs, de répondre à cette
dépêche, dans le plus court
délai possible, afin que je
puisse terminer l'affaire, en
suspens depuis plusieurs mois.

Ayez, Messieurs, l'assurance
de ma considération distinguée.

Vous le Ministre:
Le Directeur général,

La
Commission directrice
des Musées de
peinture et de
sculpture de l'Etat

Ducloux

Commission provinciale des fondations de Bourses d'études du Brabant,

FONDATION GODECHARLE.
B O U R S E S
AU PROFIT D'ARTISTES.

La Commission des fondations de bourses d'études du Brabant rappelle aux intéressés que trois bourses de 4,000 francs chacune sont à conférer « à des artistes statuaires, peintres d'histoire et architectes qui, lors de l'Exposition des Beaux-Arts à Bruxelles, auront justifié, par la production d'une statue, d'un tableau ou d'une œuvre architecturale, qu'ils sont doués d'une aptitude remarquable. » Ces bourses sont allouées pour un terme de 3 ans, afin de permettre aux titulaires de perfectionner leur éducation artistique en visitant les grands établissements à l'étranger.

Pour plus de détails, voir les arrêtés royaux des 12 novembre 1878 et 17 janvier 1881, spéciaux à la fondation Godecharle.

Les artistes, Belges et âgés de moins de 25 ans, qui désireront obtenir la jouissance d'une de ces bourses, enverront leur requête à la Commission des fondations de bourses d'études du Brabant, Hôtel provincial, rue du Chêne, à Bruxelles, dans les quinze premiers jours de l'ouverture de l'Exposition de 1884. Ils y joindront leur acte de naissance, un certificat de moralité et l'engagement dont il est parlé sous les n^{os} 1^o et 2^o de l'article 5 de l'arrêté royal précité du 17 janvier 1881.

Bruxelles, le 9 Août 1883.

Le SECRÉTAIRE,
BARBIAUX.

Le PRÉSIDENT,
G. DE LONGÉ.